



Mairie de Trèves (Rhône)  
450 route des Deux Vallées  
69420 TREVES

**COMPTE-RENDU de la SEANCE**  
**du CONSEIL MUNICIPAL du 29 AOUT 2013**

**Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 août 2013 s'est réuni le 22 juillet 2013 à 19 h 00 en séance ordinaire sous la présidence de Madame Annick Guichard, Maire.**

**Président :** Annick Guichard, Maire

**Secrétaire élu :** Vincent Morel

**Membres présents :** Annick Guichard – Michel Charmet - Erik Chapelle - Virginie Touron  
Vincent Morel – Robert Gauthier – Thérèse Morot - Lionel Chevallier -  
Marie France Bret - Michèle Seemann - Françoise Fayolle

**Membre excusé :** Gérard Montaut

**Membres absents** Frédéric Petitjean - Michel Chauffour

Le compte rendu du Conseil Municipal du 227 juillet 2013 est adopté

**50 / 2013 – Création d'un poste d'agent de service « petite enfance » dans le cadre du dispositif  
« Contrat unique d'insertion (CUI) - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) »**

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, madame le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 03 septembre 2013.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil général.

Madame le Maire propose donc de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec le Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de six mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir ouï l'exposé de madame le Maire, à l'unanimité**

**DECIDE** de créer un poste d'agent de service « petite enfance » dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi » à compter du 03 septembre 2013.

**PRECISE** que ce contrat sera d'une durée initiale de six mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

**PRECISE** que la durée du travail est fixée à 22 heures par semaine.

**INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

**AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

Madame le Maire propose d'effectuer les décisions modificatives suivantes sur le Budget Général 2013 :

**DM n° 4 : Fonctionnement**

6413/012	+ 5 500.00 €
64168/012	+ 4 100.00 €
6411/012	- 6 000.00 €
022/022	- 3 600.00 €

**DM n°5 : Investissement**

2315 opération 167	- 48 000.00 €
2313 opération 167	+ 48 000.00 €
2315 opération 169	- 53 820.00 €
2313 opération 169	+ 53 820.00 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** les décisions modificatives sus visées.

**QUESTIONS DIVERSES**

Annick Guichard :

- fait le point sur les dossiers d'urbanisme en cours.
- informe qu'à compter du 15/09/2013 la Direction Départementale du Territoire n'assurera plus l'instruction des dossiers de Déclaration Préalable et de Certificat d'Urbanisme Informatif.
- fait remarquer que suite à la vogue, force est de constater que la signalisation des toilettes publiques (vers église et trèverie) doit être renforcée.
- rappelle que suite à nos remarques et celles des parents concernés, la grille des transports scolaires pour Rive de Gier pour la rentrée 2013 a été modifiée mais n'est à ce jour pas encore satisfaisante : des interrogations demeurent quant au car de 18 h 00 et du mercredi.

Vincent Morel signale la nécessité de faire intervenir le département sur la RD502 : suite à la mise en place de gravillons, le marquage effectué ce printemps est déjà inexistant.

Michel Charmet fait le point sur l'avancée des travaux (local périscolaire et local technique) et rappelle l'urgence de remplacer certaines fenêtres de l'école

Erik chapelle informe que le nouveau revêtement de la classe maternelle et du hall d'entrée sera mis en place avant la rentrée.

Michèle Seemann rappelle que chacun doit entretenir ses haies : un rappel sera fait dans le prochain infotreves.

Vincent Morel et Erik Chapelle font un point sur l'avancée des travaux de la salle du Fautre.

La séance est levée à 20 h 30